

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



**Ville de
Muret**

1. Nom et Adresse : **Ville de Muret – 27 rue Castelvielh – 31605 Muret Cedex**
2. Pouvoir Adjudicateur : **Monsieur le Maire**
3. Type de procédure : **Procédure adaptée – articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique**
4. Objet du marché : **MP202212 - Travaux de confortement du quai Pierre Cornus**
5. Il n'est pas prévu de décomposition en lots.
6. Les prestations sont réparties en 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
Tranche ferme TF	Réalisation d'un ouvrage de confortement de la berge
Tranche optionnelle TO001	Rénovation du réseau pluvial sur 10ml

7. Les variantes sont autorisées.
8. Visite OBLIGATOIRE, voir condition dans le règlement de consultation (RC)
9. Lieu d'exécution : 31600 MURET
10. Critères et sous-critères de jugement des offres (sous-critères détaillés dans le RC) :
 - Prix des prestations 45 %
 - Valeur technique 55 %
11. Retrait du DCE sur le profil acheteur : <https://marches.agglo-muretain.fr>
12. Service auprès duquel les Candidatures et les Offres doivent être envoyées : Envoi par voie électronique uniquement sur <https://marches.agglo-muretain.fr>
13. Date prévisionnelle de notification : juillet 2022
14. Conditions relatives au marché : les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française.
15. Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur les fonds propres de la Ville. Paiement dans le délai légal de 30 jours par mandats administratifs.
16. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulouse – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 Toulouse Cedex 07 – Tél 05.62.73.57.57 – Fax 05.62.73.57.40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr
17. Renseignements administratifs et techniques : <https://marches.agglo-muretain.fr>
18. Date limite de réception des offres : **Jedi 7 juillet 2022 à 12h00**
19. Délai de Validité des offres : 180 jours
20. Date d'envoi du présent Avis à la publication : mercredi 8 juin 2022